

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
24	29	26

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 février 2011**

N° 2011/02/11/02

Date de la convocation
03/02/2011

Date d'affichage
03/02/2011

OBJET DE LA DELIBERATION

**ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS AVEC HEBERGEMENT
EN AOUT 2011**

Le 11 février 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire.

Mmes DETERM Dominique, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie, ROLLET Marie France,
MM. BISSON Dominique, FENAT Denis, PIERRON Jacques, adjoints.

Mmes CORREIA Véronique, GERARDIN Agnès, LEFORT Claudine, MILLOT Bernadette,
MOREAU Agnès, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.

M. CALLIOT Daniel, CARRASCO Guy, CHOUARD Jean Michel, JOSEPH Denis,
LHENRY Hervé, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude, SARTELET Alain, SMITH William.

Excusés :

M. BESSON Thierry qui donne pouvoir à M. PERNET Pierre

Mme GABREL Corinne qui donne pouvoir à M. CALLIOT Daniel

M. ANTUNES José (ne donne pas de pouvoir)

Absents :

Mme DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse

M. FAUCONNET Gérard

Secrétaire de séance : Mme MOREAU Agnès

Mme DETERM expose que nous envisageons, comme chaque été, d'organiser nous-mêmes un camp de vacances.

Il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs de participation des usagers.

Ce camp se déroulerait en Corse.

① Lieu : Camping Le Sud

Ruppione Plage. Isolella

20166 PORTICCIO

① Public concerné : 40 adolescents de 8 à 17 ans répartis en 2 groupes 8/12 ans et 13/17 ans

① Date : du jeudi 4 août au mercredi 17 août 2011

① Encadrement :

1 directeur BAFD

4 animateurs BAFA ou BAFD dont 1 surveillant de baignade et 1 AFPS

① Diagnostic justifiant le projet :

De plus en plus de jeunes de 8 à 17 ans restent oisifs pendant les vacances d'été :

- désintérêt pour les structures de proximité
- peu d'implication de la part des parents
- difficultés financières

① Objectifs :

- apprentissage de la vie en collectivité (respect et promotion de l'individu dans le groupe)
- mise en place de moyens qui facilitent l'autonomie, la socialisation, la prise de responsabilité (séjour en gestion libre)
- mise en place de moyens qui permettent le plaisir, la détente et le temps de vivre
- dépaysement et découverte d'un nouveau milieu : approche culturelle et sportive
- accession de tout jeune aux loisirs
- renforcement des liens "parents - enfants - éducateurs" par le biais des réunions préparatoires
- étude des retombées positives de l'action au quotidien

① Modalités de mise en oeuvre :

- choix de lieux de camping et de sites répondant aux objectifs énoncés ci-dessus,
- échanges linguistiques et culturels avec d'autres groupes (qualité de l'accueil),
- mise en place d'activités sportives : voile légère, kayak de mer, plongée libre ou ski bus, plage, randonnées,
- mise en place d'activités culturelles : découverte de la région.

☞ **Budget prévisionnel 40 jeunes + 5 encadrants ci joint**

Quotient familial	Prix du séjour
0 à 354	330 €
355 à 410	369 €
411 à 468	408 €
469 à 559	421 €
560 à 633	447 €
> 633	460 €
Extérieurs	577 €

► **Règlement** 30 % à l'inscription. Le solde doit être impérativement versé 15 jours avant la date de départ. (possibilité de régler en deux fois)

► **Pour le calcul du quotient familial**, selon les nouvelles directives de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, il y a lieu de prendre en compte les revenus avant abattements fiscaux du foyer figurant sur l'avis d'imposition 2010 (revenus de 2009), d'ajouter les allocations familiales (uniquement), de diviser le total par 12 et de diviser ce nouveau total par le nombre de parts figurant sur l'avis (ou les avis) d'imposition(s) du foyer.

► **Participation journalière CAF / MSA :**

La participation journalière de la CAF par enfant « bon séjour collectif de vacances », varie de 11.40 € à 17.80 € selon les bénéficiaires.

Pour la MSA, la participation journalière par enfant « bon de vacances 2011 pour les séjours en collectivité » peut s'élever jusqu'à 18 € environ selon les bénéficiaires.

⇒ Cette participation viendra en déduction de la participation financière demandée aux familles.

Une réduction de 5 % est accordée sur le prix du séjour à partir du 2^e enfant de la même famille.

Avis favorable de la commission Jeunesse et de la commission des finances.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 14 février 2011

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX

Délibérations : Régime indemnitaire. Tarification séjour d'été de mineurs.

M. BIAUX Alain

M. BISSON Dominique

M. CALLIOT Daniel

M. CARRASCO Guy

M. CHOUARD Jean Michel

Mme CORREIA Véronique

Mme DETERM Dominique

M. FENAT Denis

Mme GERARDIN Agnès

M. JOSEPH Denis

Mme LEFORT Claudine

Mme LE LAY Chantal

Mme LEMERE Sylvie

M. LHENRY Hervé

Mme MILLOT Bernadette

Mme MOREAU Agnès

M. PERNET Pierre

M. PEROT Jean-Claude

M. PIERRON Jacques

Mme ROLLET Marie France

M. SARTELET Alain

M. SMITH William

Mme STEVENOT Dominique

Mme THILLY Monique